



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 40 - SEPTEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

**Autre - Préfecture de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest**

Arrêté N °2014272-0002 - Arrêté portant délégation de signature

..... 1





PREFECTURE INDRE

## **Arrêté n °2014272-0002**

**signé par**  
**Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité**  
**Ouest, Préfet d'Ile- et- Vilaine**

**le 29 Septembre 2014**

**Autre - Préfecture de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest**

Arrêté portant délégation de signature



PREFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITE OUEST

**ARRETE**

**N° 14-100**

*donnant délégation de signature*

*à Monsieur Pierre-Etienne BISCH*

*Préfet de la région Centre,*

*Préfet du Loiret*

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 26 octobre 2012 nommant Monsieur Pierre-Etienne BISCH, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;

Considérant l'absence simultanée de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le 30 septembre 2014.

**ARRETE**

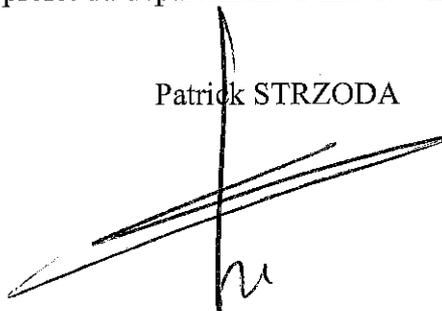
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par **Monsieur Pierre-Etienne BISCH**, préfet de la région Centre, préfet du Loiret, **le 30 septembre 2014**.

**ARTICLE 2** – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le **29 SEP. 2014**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
préfet de la région Bretagne,  
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,

Patrick STRZODA

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a cursive flourish below.